



Paris, le 9 novembre 2009

Nous sommes confrontés, depuis le printemps dernier, au développement d'une pandémie grippale causée par le nouveau virus A(H1N1).

Pourquoi faire vacciner votre enfant ?

Liée à un virus très contagieux, cette pandémie va probablement toucher beaucoup d'entre nous et aura des conséquences graves chez certaines personnes.

Chacun est invité à se faire vacciner, mais la vaccination est proposée en priorité aux personnes les plus fragiles.

Pour protéger votre enfant, qui peut être considéré comme prioritaire, il vous est proposé de le faire vacciner contre le virus A(H1N1) dès maintenant.

La qualité, la sécurité et l'efficacité des vaccins utilisés ont fait l'objet d'une évaluation rigoureuse de la part des autorités sanitaires, dans le cadre des autorisations de mise sur le marché (AMM).

Comment faire vacciner votre enfant ?

Vous pourrez faire vacciner votre enfant **dans l'établissement de santé dans lequel il est habituellement suivi**.

Au préalable, il vous faut prendre contact avec le médecin qui le suit pour envisager, avec lui, les modalités pratiques de cette vaccination.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à **vous munir de cette lettre** le jour de la vaccination.

Un bon de vaccination, une notice d'information et un questionnaire médical vous seront remis sur le lieu de la vaccination.

Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé et des Sports

Nom et prénom de l'enfant concerné :